

## SEANCE DU 7 AOUT 2020

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 7 Août 2020 à 18h30, selon la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 3 Août 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (16)** : HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – FOURNIER Jim – AYMARD Frédérique – BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée – LAGARDE Isabelle – POINET Alain – DARNAULT Philippe – BATISSOU Benoît – JUPILLE Stéphanie – DEL SORDO Guillaume – GEORGES Marjorie – JARDRI Daniel –FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia

**ABSENTS EXCUSES avec procuration (6)**: PELISSON Claudine (à HERMAN BANCAUD Nadine)- PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) – DENIS Sandrine (à FOURNIER Jim) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) – GALOU Sylvain (à MATHIS Marie-Josée)- ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

**ABSENTS EXCUSES sans procuration (1)**: DOUCET Serge

**ABSENTS (0)** :

Monsieur Guillaume DEL SORDO a été désigné en qualité de Secrétaire de séance



### N° DEL 2020/5.3/052 – commission de contrôle des listes électorales

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et créant le « répertoire électoral unique » entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Vu** l'article L.19 du nouveau code électoral relatif au rôle et à la constitution de la commission de contrôle des listes électorales ;

**Considérant** que dans le but de faciliter l'inscription et la radiation des citoyens à tout moment sur les listes électorales et de renforcer les pouvoirs du maire, désormais compétent à la place des commissions administratives pour contrôler, inscrire et radier les électeurs sur les listes désormais établies par commune et non par bureau de vote, la réforme législative introduite par la loi précitée confie un rôle de contrôle *a posteriori* à de nouvelles commissions de contrôles ;

**Considérant** que la commission de contrôle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent ; qu'elle a pour missions, d'une part de s'assurer de la régularité de la liste électorale et d'autre part d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs qui se voient refuser leur inscription ou leur radiation des listes par le maire ; qu'à cette fin, elle doit se réunir entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant chaque scrutin, ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an ;

**Considérant** que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission de contrôle doit être constituée de la manière suivante :

**1° Trois conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

**2° Deux conseillers municipaux** appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **DESIGNE** pour constituer la commission de contrôle des listes électorales, trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Monsieur POINET Alain

Madame PAULHIAC Valérie

Madame GEORGES Marjorie

➔ **DESIGNE** pour constituer la commission de contrôle des listes électorales, deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Monsieur FARGEAS Vincent

Madame DUFORT Nadia

Fait à NONTRON, Le 11 Août 2020

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la  
Présente délibération compte  
tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le  
13/08/2020  
Et de sa publication le  
13/08/2020*



Nadine HERMAN-BANCAUD

## SEANCE DU 7 AOUT 2020

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 7 Août 2020 à 18h30, selon la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 3 Août 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (16) :** HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – FOURNIER Jim – AYMARD Frédérique – BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée – LAGARDE Isabelle – POINET Alain – DARNAULT Philippe – BATISSOU Benoît – JUPILLE Stéphanie – DEL SORDO Guillaume – GEORGES Marjorie – JARDRI Daniel – FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia

**ABSENTS EXCUSES avec procuration (6) :** PELISSON Claudine (à HERMAN BANCAUD Nadine)- PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) – DENIS Sandrine (à FOURNIER Jim) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) – GALOU Sylvain (à MATHIS Marie-Josée)- ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

**ABSENTS EXCUSES sans procuration (1) :** DOUCET Serge

**ABSENTS (0) :**

Monsieur Guillaume DEL SORDO a été désigné en qualité de Secrétaire de séance

### N° DEL 2020/5.3/053 – commission communale des impôts directs

**Considérant** qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil municipal doit procéder dans les trois mois qui suivent son installation à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs ;

**Considérant** que cette commission est présidée par le Maire (ou l'Adjoint délégué à cette mission) et comprend huit membres titulaires et autant de suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables établie en nombre double, proposée par le Conseil municipal (*soit 16 propositions de titulaires et 16 propositions de suppléants pour les communes de plus de 2.000 habitants*) ;

**Considérant** que parmi les conditions pour être membre de la commission communale des impôts directs il faut être de nationalité française, âgé de 25 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux ;

**Considérant** qu'il s'agit d'assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes locales, sachant que :

- un titulaire et un suppléant doivent être propriétaires de bois ou forêts d'une superficie suffisante, lorsque la Commune comporte plus de 100 hectares de bois ;
- un titulaire et un suppléant doivent être obligatoirement domiciliés hors de la Commune, et doivent posséder un bien en nom propre sur la Commune de Nontron.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **APPROUVE** la liste de 16 titulaires et de 16 suppléants présentée ci-jointe en vue de composer la commission communale des impôts directs ;

→ **PROPOSE** ladite liste à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il désigne en son sein 8 titulaires et 8 suppléants afin de constituer la commission communale des impôts directs.

Fait à NONTRON, Le 11 Août 2020

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

Le Maire certifie exécutoire la  
Présente délibération compte  
tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le  
13/08/2020  
Et de sa publication le  
13/08/2020



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

| COMMISSION MUNICIPAL DES IMPÔTS DIRECTS                                      |                         |
|--|-------------------------|
| TITULAIRES   | SUPPLÉANTS              |
| Représentants inscrits au Rôle des contributions directes de Nontron         |                         |
| GINÈS Jean-Pierre  | MEYLEU Valérie          |
| LALANNE Jean   | VIGNAUD Isabelle        |
| DENIS Sandrine   | BLONDY Claudette        |
| SAINT-LAURENT Mireille   | GALLOU Sylvain          |
| MATHIS Marie-José  | SANSARLAT-CAMUS Barbara |
| GARENNE Francis  | TRIOUX Céline           |
| TANDIN Carole  | PORTAIN Fabien          |
| POINET Alain   | BOURINET Olivier        |
| GARNIER Raymond  | BARGUENO Alain          |
| SANSCHAGRIN Eliane   | LAVILLE Frédérique      |
| MOMBOEUF Apollonia   | DEL SORDO Guillaume     |
| VANDENBOSCH Sylvie   | TRANCHET Pascal         |
| DEPLAT Romain  | MAHU Charles            |
| Propriétaires de bois inscrits au Rôle des contributions directes de Nontron |                         |
| GABOULAUD Daniel   | DESAGES Jean-Pierre     |
| PETIT Daniel   | DEVIGE François         |
| Domiciliés hors Nontron  |                         |
| SALAT Arnaud   | DUPUY Paulette          |
| MARTINOT Jean-Jacques  | BENEYROL Brigitte       |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Périgueux, le 19/08/2020

15 RUE DU 26<sup>EME</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
24053 PÉRIGUEUX

TÉLÉPHONE 05 53 03 35 00  
TELECOPIE 05 53 03 36 78

ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr

Mairie de NONTRON

**Objet :** renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020

Madame le Maire,

Par courrier transmis dans la semaine du 2 juin 2020, je vous ai invité à me proposer une liste de personnes<sup>1</sup> susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID.

Par délibération n°2020-5.3-053 en date du 07 août 2020, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste que vous avez bien voulu me transmettre le 18 août 2020 et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le document ci-joint.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des finances publiques par intérim,

Frédéric FAGUET

---

<sup>1</sup> 24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants, 32 personnes pour les communes de plus de 2 000 habitants.

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,  
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de **NONTRON**,  
le Directeur départemental des finances publiques par intérim désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES        | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |
|--------------------------------|-------------------------|
| M GINES Jean-Pierre            | M GARNIER Raymond       |
| M LALANNE Jean                 | MME SANSCHAGRIN Eliane  |
| MME DENIS Sandrine née DAURIAC | MME MEYLEU Valérie      |
| MME SAINT LAURENT Mireille née | MME VIGNAUD Isabelle    |
| VAISSEAU                       | MME BLONDY Claudette    |
| MME MATHIS Marie-José          | M GALLOU Sylvain        |
| M GARENNE Jean Francis         | MME CAMUS Barbara       |
| MME TANDIN Carole              | MME TRIOUX Céline       |
| M POINET Alain                 |                         |

**Remarque :** lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

À Périgueux, le 19 août 2020

|  |
|--|
| Destinataires  |
| Monsieur le maire de NONTRON                           |
| Monsieur le responsable du service des impôts fonciers |
| Direction (SFDL)                                       |

Le Directeur départemental par intérim  
des finances publiques,

  
Frédéric FAGUET

SEANCE DU 7 AOUT 2020

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 7 Août 2020 à 18h30, selon la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 3 Août 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (16)** : HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – FOURNIER Jim – AYMARD Frédérique – BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée – LAGARDE Isabelle – POINET Alain – DARNAULT Philippe – BATISSOU Benoît – JUPILLE Stéphanie – DEL SORDO Guillaume – GEORGES Marjorie – JARDRI Daniel –FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia

**ABSENTS EXCUSES avec procuration (6)**: PELISSON Claudine (à HERMAN BANCAUD Nadine)- PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) – DENIS Sandrine (à FOURNIER Jim) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) – GALOU Sylvain (à MATHIS Marie-Josée)- ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

**ABSENTS EXCUSES sans procuration (1)**: DOUCET Serge

**ABSENTS (0)** :

Monsieur Guillaume DEL SORDO a été désigné en qualité de Secrétaire de séance



**N° DEL 2020/5.3/054 – délégués au conseil d'exploitation des régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement**

**Vu** les statuts de la régie de l'eau et de l'assainissement approuvés par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais le 28 septembre 2017 ;

**Vu** la délibération n°2017-219 du 14 décembre 2017 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais portant création du conseil d'exploitation commun à la régie de l'eau et à la régie de l'assainissement ;

**Considérant** que le conseil d'exploitation est chargé de se réunir au moins deux fois par an afin de proposer les tarifs par services et par unités de distribution indépendants et de proposer les programmes de travaux concernant l'eau et l'assainissement ;

**Considérant** qu'en application des dispositions statutaires la commune de Nontron doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **DESIGNE** pour siéger au conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement :

| DELEGUES TITULAIRES                     | DELEGUES SUPPLEANTS          |
|---|------------------------------|
| GOURDEAU Jean Michel<br>BATISSOU Benoît | FOURNIER Jim<br>POINET Alain |

Fait à NONTRON, Le 11 Août 2020

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD

Le Maire certifie exécutoire la  
Présente délibération compte  
tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le  
13/08/2020  
Et de sa publication le  
13/08/2020

